

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024  
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe**

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le jeudi 16 juin 2025.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, à l'exception des incidences décrites dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion avec réserve (extrait)**

« La municipalité n'a pas comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 tel qu'exigé par le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du caractère fondé de l'absence de passif ou nous permettre d'en faire l'évaluation. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne les immobilisations corporelles, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les excédents non affectés au 31 décembre 2024 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date. Cette situation nous a également conduits à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 »

- L'année financière 2024 s'est soldée par un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de **342 151 \$**, causée par des affectations aux activités d'investissement de l'ordre de 636 661 \$, comparativement à 106 741 \$ en 2023.

- Après les opérations de l'exercice 2024, la Municipalité a un déficit accumulé (composé du déficit de fonctionnement non affecté, de l'excédent de fonctionnement affecté, et des fonds réservés) totalisant **24 823 \$**, soit :

- Déficit de fonctionnement cumulé non affecté :	773 675 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village :	114 934 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière :	26 011 \$
- Excédent affecté autres :	5 200 \$
- Réserves – Fonds de roulement, fonds réservé aux élections et autres:	70 064 \$

- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à **5 580 624 \$**.
- Voici la conciliation sommaire du déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 2024 :

Revenus de fonctionnement :	3 456 279 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 931 618)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles:	14 643
Remboursement du capital sur les emprunts :	(256 664)
Affectation aux activités d'investissement :	(636 661)
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	45 681
Remboursement du fonds de roulement et réserve élection :	(33 811)

Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>342 151 \$</b>
---	-------------------

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2024 est de 2 305 895 \$, soit :

○ Bouclage d'aqueduc	857 470 \$
○ Achat d'un terrain	481 020 \$
○ Achat d'un camion déneigement	393 757 \$
○ Travaux à la bibliothèque	146 701 \$
○ Travaux aux bureaux municipaux	130 290 \$
○ Achat d'une niveleuse	119 985 \$
○ Travaux et modules de jeux aux parcs	73 829 \$
○ Achat d'un camion pour la voirie	63 107 \$
○ Achat de divers équipements et divers travaux	39 736 \$

- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2024 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Larry Quigley	13 464 \$	6 732 \$
Philippe Gaboury	1 844	922
Rodrigue Picard	3 161	1 581
Yohan Guillemette	3 161	1 581
Stéphane Giguère	3 161	1 581
Lydia Pouliot	3 161	1 581
Marcel Roy	3 161	1 581
Denis Fortier	659	329

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au [www.st-malachie.qc.ca](http://www.st-malachie.qc.ca) et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Marcel Roy maire suppléant pour M. Larry Quigley maire de 2024.